



Numéro 32

30 août 2023

AVIS A LA POPULATION

Le Café bar restaurant multi-services.

Suite au départ définitif de Madame Véronique PEZIN, les candidatures à la gérance du café-restaurant multi-services sont ouvertes sur le site

www.1000cafes.org

Vigilance sécheresse

L'arrêté DDT/SEE/2023/0045 en date du 24 août 2023 place la Commune de Bellechaume en alerte renforcée. Cela signifie notamment les interdictions suivantes :

- Lavage des façades, toitures, terrasses, voies et trottoirs **interdit**.
- Nettoyage des véhicules chez les particuliers **interdit**. (*hors stations de lavage professionnelles*).
- Remplissage des plans d'eau, piscines privées interdit (*hors chantier en cours*)
- Fermeture des fontaines (*sauf avec un fonctionnement en circuit fermé ou en alimentation gravitaire depuis une source*)
- Arrosage des pelouses, massifs fleuris, plantations en pot **interdit** (*sauf en cas d'utilisation de système goutte-à-goutte*)
- Arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an, des jardins potagers interdit de 10h à 20h (*sauf en cas d'utilisation de système goutte-à-goutte*)

L'intégralité de l'arrêté est consultable en mairie ou à l'adresse Internet suivante :

www.yonne.gouv.fr/secheresse

Inscription affouages 2024

L'inscription se fait en mairie.
dès à présent et avant le 29 septembre 2023,

Tous les jours de 9h à 12h,
le mardi de 16h à 18h
et le vendredi de 14h à 19h.

Le registre ouvert devra être signé par chaque personne qui se verra destinataire de la facture correspondante.

RAPPEL N°4 !!!

Suite aux plaintes répétées de nombreux habitants auprès du Maire :

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

Les propriétaires de chiens doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive, y compris par l'usage de tout dispositif de dissuasion : les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptés en conséquence.

L'ECLAIRAGE PUBLIC...

Dans un souci d'économie, la commune équipe les lampadaires de LEDS en remplacement de l'éclairage public classique.

C'est pourquoi des véhicules de la Société EIFFAGE circulent sur la voie publique. Les travaux ont commencé le 21 août et se termineront le 30 septembre 2023.

TRANSPORTS A LA DEMANDE **MOBIGO**, **ARCES-DILO** <=> **St FLORENTIN**

ARRET à BELLECHAUME : Abri de bus place de la Liberté.

Les lundis ET vendredis. DEPART 9h10 ~ RETOUR 12H05

PRIX du trajet : 1,50€ (3€ aller-retour)

RESERVEZ VOTRE TRAJET au plus tard la veille **avant 17h** (sauf jours fériés) et pour le lundi : réservez le vendredi => 03 80 11 29 29

- Au 03 80 11 29 29
- Sur le site viamobigo.fr rubrique « se déplacer / transport à la demande »
- Fiche d'inscription à renseigner lors de la première réservation

Réservation possible jusqu'à 30 jours avant le déplacement prévu et pour plusieurs trajets en même temps.

Présentez votre titre de transport valide au conducteur ou réglez votre trajet directement auprès de celui-ci.

Toute annulation doit être notifiée au plus tard le veille du trajet **avant 17h**.